DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-054
Vote du taux de la contribution foncière des entreprises pour l'année 2025

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 22
Nbre de votants : 28
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 25/03/2025
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme DOUSTE Françoise, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, Mme PONCHET Ascension donne procuration à Mme PINCÉ Laure, Mme CASSAGNE Patricia donne procuration à M. COMET Bernard, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDES Christian donne procuration à M. LAINÉ Fabien, M. BRETHES Éric donne procuration à Mme SEGAUT Céline

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, Mme PELTIER Virginie, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme CASSAGNE Patricia, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric

Décision de l'assemblée :

Votants :	**28**
Pour :	**28**
Contre :	
Blanc :	
Abstention :	

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250401-2025-054-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Rapporteur : M. Manuel DIAZ

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté lors du conseil communautaire du 11 février 2025, Mme la présidente rappelle à l'assemblée délibérante que le taux de la contribution foncière des entreprises pour l'année 2025 reste identique à celui de l'année précédente, à savoir 28,26 %.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- De voter et de maintenir le taux de la contribution foncière des entreprises pour l'année 2025 identique à celui de l'année précédente, à savoir 28,26 %.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 01 avril 2025

Le secrétaire de séance

Fabien LAINÉ

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document exécutoire à compter du : 16/04/2025
Transmis en Préfecture le : 16/04/2025
Affiché le : 16/04/2025
à Parentis-en-Born, le : 16/04/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250401-2025-054-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025